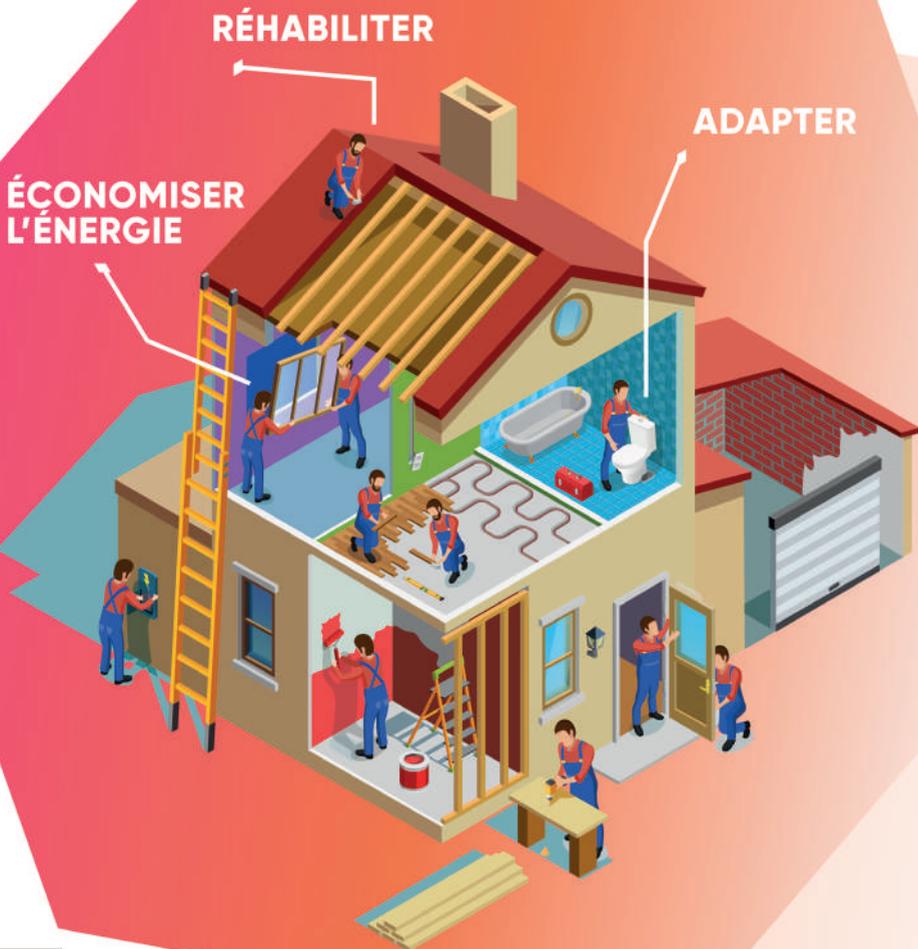


PROPRIÉTAIRES

RÉNOVEZ, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT
LA VILLE VOUS AIDE !





POUR QUI ?

Pour tous logements de + de 15 ans :
des aides pour les **travaux énergétiques**, les **rénovations globales**, les **façades** et pour plus d'**adaptation** dans le logement. *

* *Sous conditions fixées par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)*



POUR QUI ?

Pour les propriétaires **occupants**, les propriétaires **baillleurs** et les **syndicats de copropriété** situés dans le périmètre OPAH-RU.



COMMENT ?

1 • Prise de contact : informations et analyse de la faisabilité du projet par téléphone 04.92.70.34.00 par e-mail : opah-ru@ville-manosque.fr sur le site : ville-manosque.fr

2 • Visite du logement : une première visite-conseil pour vérifier l'éligibilité technique du dossier.

3 • Étude des financements possibles.

4 • Montage du dossier : votre interlocuteur vous aidera dans vos démarches administratives et financières.



CONTACTS :

Pour bénéficier **gratuitement** d'informations, de conseils et d'un **accompagnement** dans le montage du dossier de demandes de subventions :

Mairie de Manosque – Service Cœur de Ville et Habitat :
04.92.70.34.00 – opah-ru@ville-manosque.fr

ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) :
0 820 15 15 15 – anah.fr



ATTENTION !

**Ne pas commencer les travaux
AVANT L'ACCORD DES FINANCEURS**



QUEL PÉRIMÈTRE ?



POURQUOI PAS VOUS ?

LA VILLE DE MANOSQUE VOUS ACCOMPAGNE

GRATUITEMENT

POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT
ET FINANCER VOS PROJETS

DE 30 À 80% DU COÛT HORS TAXE DES TRAVAUX
SELON CONDITIONS

